

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 23 FEVRIER 2012

Date de la convocation : 16 février 2012

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de M.RUCH Pierre et Mme PERRIN Catherine.

La lecture du compte rendu de la séance du 26 janvier 2012 n'a soulevé aucune remarque.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a, à l'unanimité :

- fixé le montant des subventions aux associations et établissements d'enseignement locaux (voyages scolaires) pour un montant total de 10 910€
- choisi la société Avenir Bureautique pour renouveler la photocopieuse/imprimante du secrétariat 2 100ht
- choisi la société Vaugier pour remplacer 4 ordinateurs de l'école (prix unitaire de 449€)
- supprimé les travaux d'entretien canton Bouloye et parcelles 14 à 17 pour un montant de 9 547.20€ht et décidé de réaliser des travaux d'éclaircie sur 4 ha dans la parcelle 24 pour 4 200€ht le total du programme s'élevant dès lors à 21 630ht.
- approuvé la fusion des syndicats des eaux de la Bassolle et des 7 communes
- approuvé l'adhésion de la commune de Courchaton à la Communauté de Communes du Pays de Villersexel
- décidé d'ouvrir des crédits au compte 202 (frais de documents d'urbanisme) pour un montant de 8 000€ et de reprendre cette somme au budget primitif.
- modifié les contrats de bûcheronnage de MM Boucard et Barbero-Tribout, à leur demande, en reportant la partie débardage sur le contrat de M.Boucard et ce, sans incidence financière pour la commune
- approuvé les prix de M.Boucard Fabien pour le façonnage de la coupe d'emprise de la route de Chassey les Montbozon :

abattage grumes et chablis 9€ht/m³
façonnage perches et houppiers 6€ht/tonne
débardage grumes 4.50/m³, chablis 6.50€/m³
câblage 40.00€ht/heure (environ 20 heures)
éhouppage 25.00€ht/bois

- approuvé le prix de 8€ht/tonne de l'entreprise Bilotte pour transporter les houppiers et bois de trituration sur le site de l'ancienne sablière
- approuvé le prix de 5.70€ht/m³ pour transporter les grumes au dépôt route de Vesoul, aux Patey
- approuvé la première tranche des travaux de voirie VC1 , prolongement de la rue des Counottes présenté par Ingénierie 70 pour 16 550€ht
- décidé, vu l'avis de M.le Préfet :
 - le retrait de la délibération du 15 décembre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme
 - la saisine de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles pour avis
- décidé l'achat de 8 vestes pour les pompiers, pour un coût de 2 075.76€ttc, le département accordant une subvention de 50% de la dépense
- choisi M.Tribout Claude pour effectuer un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi avec l'équipe technique , sous réserve de l'accord de Pôle Emploi

Après quelques informations, l'ordre du jour étant épuisé , le Maire a levé la séance.

A Esprels, le 24 février 2012

Le Maire